

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **15 janvier 2018**

Décision n° **CP-2018-2168**

commune (s) : **Mezrieu**

objet : **Travaux de remplacement des installations thermiques - Collège Les Servièrès - Autorisation de signer la modification n° 1 au marché public**

service : **Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux**

**Rapporteur** : **Monsieur le Vice-Président Kabalo**

**Président** : **Monsieur David Kimelfeld**

Date de convocation de la Commission permanente : **jeudi 4 janvier 2018**

Secrétaire élu : **Madame Sarah Peillon**

Affiché le : **mardi 16 janvier 2018**

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Barge, Bernard (pouvoir à M. Le Faou).

**Commission permanente du 15 janvier 2018****Décision n° CP-2018-2168**

commune (s) : Meyzieu

objet : **Travaux de remplacement des installations thermiques - Collège Les Servièrès - Autorisation de signer la modification n° 1 au marché public**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 22 décembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Par décision de la Commission permanente n° CP-2017-1672 du 15 mai 2017, la Métropole de Lyon a autorisé la signature d'un marché public de travaux pour le remplacement des installations thermiques du collège les Servièrès à Meyzieu.

Ce marché a été notifié sous le numéro 2017-253 le 18 mai 2017 à l'entreprise AIR CF pour un montant de 244 877,24 € HT, soit 293 852,69 € TTC.

Ces travaux concernaient d'une part le remplacement de la production de chaleur de la chaufferie du collège, le remplacement des panneaux hydrauliques, des pompes et circulateurs, de la fumisterie, du traitement des eaux sanitaires, de l'armoire électrique et la régulation de la chaufferie.

Ces travaux concernaient d'autre part, la mise en place de système de chauffage individuel pour les 5 appartements de fonction du collège, comprenant la pose et le raccordement de 5 chaudières individuelles, le remplacement du réseau de chauffage et des corps de chauffe de chaque appartement et la création d'une logette compteur gaz au 5 rue du collège.

Des travaux supplémentaires au marché sont à prévoir :

- des joints amiantés présents à l'intérieur des chaudières, non détectés lors du diagnostic amiante réalisé, ne permettent pas le démantèlement des chaudières dans la chaufferie. Il est donc prévu d'évacuer ces anciennes chaudières sans les démanteler. Des travaux supplémentaires sont donc à prévoir pour le conditionnement, la manutention et le transport de ces chaudières contenant de l'amiante pour un montant de 9 862 € HT, soit 11 834,40 € TTC,

- le ballon d'eau chaude sanitaire 1000 litres raccordé sur le réseau des chaudières permet d'alimenter en eau chaude les cuisines du collège. Il avait été acté de le réutiliser. Cependant lors de sa remise en service, des fuites d'eau sont apparues (l'eau chaude se mélangeait avec l'eau de chauffage). Suite à des investigations, il est apparu que les parois internes du ballon eau chaude sanitaire (ECS) sont oxydées et percées. Il est forcé de constater à procéder à son remplacement. Le ballon doit être remplacé pour un montant de 4 536,25 € HT, soit 5 443,50 € TTC.

Ces modifications de prestations entraînent des plus values suivant les devis n° 1809A et n° 1735.

Cette modification du marché public n° 1 d'un montant de 14 398,25 € HT, soit 17 277,90 € TTC porterait le montant total du marché à 259 275,49 € HT, soit 311 130,59 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 5,88 % du montant initial du marché.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ladite modification du marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1° - Approuve** la modification n° 1 au marché n° 2017-253 conclu avec l'entreprise AIR CF pour les travaux de remplacement des installations thermiques-Collège Servizière à Meyzieu.

Cette modification, d'un montant de 14 398,25 €HT, soit 17 277,90 €TTC, porte le montant total du marché à 259 275,49 €HT, soit 311 130,59 €TTC.

**2° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P34 - Education, Formation - individualisée sur l'opération n° 0P34O4868A - 143 172 F - 2016, le 21 mars 2016 pour un montant de 10 000 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 1 085 000 € en 2018 et 600 000 € en 2019.

**3° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2018 - compte 231 351 - fonction 221 pour un montant de 293 852,69 €TTC.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 16 janvier 2018.**